

ACTE D'ENGAGEMENT

Etablissement d'un schéma directeur
d'aménagement du plateau du saquet

Mission de prestation intellectuelle

IDENTIFIANTS DU MARCHE

PERSONNE PUBLIQUE

DENOMINATION DU MARCHE

Mission de Maîtrise d'œuvre
pour l'établissement d'étude de programmation

NUMERO DE MARCHE

2020StaMOsaquet

MODE DE PASSATION

Procédure adaptée passée en application de l'article R2123-1-1 du Code de la commande publique

ORDONNATEUR

Monsieur le Maire de la commune d'Ax les thermes

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Madame la Trésorière

1. CONTRACTANT

Nom :

Prénom :

Qualité :

<input type="checkbox"/>	Signant pour mon propre compte
<input type="checkbox"/>	Signant pour le compte de la société

et

<input type="checkbox"/>	Agissant en tant que prestataire unique
<input type="checkbox"/>	Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

<input type="checkbox"/>	Solidaire	<input type="checkbox"/>	Conjoint
--------------------------	-----------	--------------------------	----------

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	
Bureau distributeur :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
Numéro SIRET :	
Numéro registre du commerce ou répertoire des métiers :	
Code NAF/APE :	

<p>En cas de groupement, cotraitant n°1</p> <p>Raison sociale :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Bureau distributeur :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Fax :</p> <p>Courriel :</p> <p>Numéro SIRET :</p> <p>N° Registre commerce :</p> <p>N° Répertoire des Métiers :</p> <p>Code NAF/APE :</p>	<p>Cotraitant n°3</p> <p>Raison sociale :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Bureau distributeur :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Fax :</p> <p>Courriel :</p> <p>Numéro SIRET :</p> <p>N° Registre commerce :</p> <p>N° Répertoire des Métiers :</p> <p>Code NAF/APE :</p>
<p>Cotraitant n°2</p> <p>Raison sociale :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Bureau distributeur :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Fax :</p> <p>Courriel :</p> <p>Numéro SIRET :</p> <p>N° Registre commerce :</p> <p>N° Répertoire des Métiers :</p> <p>Code NAF/APE :</p>	<p>Cotraitant n°4</p> <p>Raison sociale :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Bureau distributeur :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Fax :</p> <p>Courriel :</p> <p>Numéro SIRET :</p> <p>N° Registre commerce :</p> <p>N° Répertoire des Métiers :</p> <p>Code NAF/APE :</p>

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que titulaire unique

Après avoir pris connaissance des clauses et prescriptions de l'acte d'engagement du marché et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni l'ensemble des pièces, certificats, attestations, sollicités dans le cadre de la présente consultation,

Je m'engage sans réserve, en tant que titulaire unique, conformément aux clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux aux conditions particulières définies ci-après.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° police :

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le Règlement de la consultation.

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement conjoint

Après avoir pris connaissance des clauses et prescriptions de l'acte d'engagement du marché et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni l'ensemble des pièces, certificats, attestations, sollicités dans le cadre de la présente consultation,

Nous nous engageons sans réserve, en tant que membres d'un groupement conjoint, conformément aux clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux aux conditions particulières définies ci-après.

Nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

Compagnie :

N° police :

L'entreprise est le **mandataire** du groupement conjoint. Elle est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le Règlement de la consultation.

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement solidaire

Après avoir pris connaissance des clauses et prescriptions de l'acte d'engagement du marché et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni l'ensemble des pièces, certificats, attestations, sollicités dans le cadre de la présente consultation,

Nous nous engageons sans réserve, en tant que membres d'un groupement solidaire, conformément aux clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux aux conditions particulières définies ci-après.

Nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

Compagnie :

N° police :

L'entreprise est le **mandataire** du groupement solidaire.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le Règlement de la consultation.

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché public de prestations intellectuelles a pour objet l'établissement d'études de programmation pour l'aménagement des pistes et espaces thématiques sur la station Ax trois domaines

Les caractéristiques essentielles des prestations figurent dans la définition de mission annexée.

3. EXECUTION DU MARCHÉ

3.1. PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives du marché, présentées par ordre de priorité décroissante, sont les suivantes :

- Le présent Acte d'engagement, dont l'original, conservé dans les archives de la personne publique, fait seul foi ;
- Le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles approuvé par arrêté du 16 septembre 2009 (NOR : ECEM0912503A) ;
- La note méthodologique établie par le prestataire dans les conditions précisées dans le Règlement de la consultation.

3.2. DELAIS D'EXECUTION

Conformément au 3 de l'article 2 du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, tout délai imparti dans le marché commence à courir le lendemain du jour où s'est produit le fait qui sert de point de départ à ce délai. Sauf stipulation contraire, le fait servant de point de départ au délai d'établissement des études est matérialisé par la notification du marché au titulaire.

Le délai d'exécution du marché est de :

12 mois

3.3. PENALITES POUR RETARD

En cas de carence constatée dans la remise de documents, le titulaire encourt, sur ses créances, une pénalité dont le taux par jour calendaire de retard est fixé à 1/1000^{ème} du montant du marché.

4. REMUNERATION DE LA MISSION

4.1. FORFAIT DE REMUNERATION

Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire dont le montant s'établit à :

Montant Total H.T. :

	€
--	---

Montant T.V.A. :

	€
--	---

Montant T.T.C. :

	€
--	---

Montant Toutes Taxes Comprises arrêté en lettres à :

--

5. FORME DES PRIX

5.1. NATURES DES PRIX DU MARCHE

Les prix du marché sont révisables.

5.2. MODALITES DE REVISION DES PRIX

Le montant de chacun des versements est révisé par application d'un coefficient Cr défini par la formule suivante :

$$Cr = 0,15 + 0,85 \times \left(\frac{I_m}{I_{m0}} \right)$$

dans laquelle I_m représente l'index général INGénierie du mois considéré et I_{m0} l'index général INGénierie du mois d'établissement des prix.

La valeur finale des index de référence utilisés pour l'application de cette clause est appréciée au plus tard à la date de réalisation contractuelle des prestations ou à la date de réalisation réelle si celle-ci est antérieure.

Il n'est pas effectué de révision provisoire. La révision est calculée à l'achèvement du marché, une fois connue les valeurs définitives des indices. Les primes, pénalités et indemnités sont révisées avec la formule du marché. Les coefficients de révision sont arrondis au millième supérieur.

5.3. MOIS D'ETABLISSEMENT DES PRIX

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres.

6. REMUNERATION DU TITULAIRE

6.1. AVANCES

Une avance est accordée au titulaire du marché lorsque que son montant initial est supérieur à 50 000 € hors taxes. Le montant de cette avance est fixé à 5 % du montant initial, toutes taxes comprises, du

marché si la durée du marché est inférieure ou égale à douze mois. Si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5 % d'une somme égale à douze fois le montant initial du marché divisé par la durée du marché exprimée en mois. Ce montant n'est pas soumis à variation des prix.

Le versement de l'avance intervient sans formalité dans un délai de trente jours à partir de la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Le titulaire du marché conserve la faculté de refuser le bénéfice de cette avance. L'Acte d'engagement du marché précise si le titulaire refuse ou non de percevoir l'avance.

6.2. ACOMPTES

6.2.1. Modalités de règlement

Le règlement des sommes dues au titulaire fait l'objet d'acomptes dont la fréquence est fonction de la nature des éléments de mission et de l'état d'avancement de l'exécution de ces éléments. Indépendamment du délai écoulé entre deux paiements, le règlement des sommes dues s'effectue selon les modalités précisées ci-après.

6.2.2. Demandes de règlement

A chaque phase d'exécution et conformément aux dispositions précisées ci-dessus, le titulaire remet au maître de l'ouvrage par voie électronique via la plateforme Chorus Pro une demande d'acompte établissant le montant en prix de base des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution des prestations réalisées, abstraction faite des pénalités pour retard et réfaction.

La demande comporte la raison sociale du créancier, le numéro du marché, le décompte des sommes dues la date d'exécution des prestations et le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers, le numéro de S.I.R.E.N. ou de S.I.R.E.T. du créancier, l'indication de la T.V.A., le numéro d'engagement et le numéro S.I.R.E.T. identifiant la structure destinataire.

6.2.3. Délais de paiement

Les paiements sont effectués par virements au moyen de mandats administratifs. Les sommes dues au titulaire ainsi qu'à ses sous-traitants à paiement direct en exécution du présent marché sont réglées dans un délai global de paiement de trente jours.

Le délai de paiement ne peut être suspendu qu'une fois par le maître d'ouvrage si celui-ci constate que la demande de paiement ne comporte pas l'ensemble des pièces et des mentions requises ou que celles-ci sont erronées ou incohérentes. Cette suspension réalisée selon les modalités décrites à l'article R2192-27 du Code de la Commande Publique ne peut intervenir qu'avant l'ordonnancement de la dépense.

7. PAIEMENT

Prestataire unique

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que titulaire unique

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :

Clé

Code guichet :

L'entreprise désignée ci-dessus :

Refuse de percevoir l'avance prévue au marché.

Ne refuse pas de percevoir l'avance prévue au marché.

Groupement conjoint

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement conjoint

Les sommes dues au titre du présent marché seront réparties selon les modalités définies ci-après:

COTRAITANT

REPARTITION DES PAIEMENTS

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE

1

2

3

4

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Cotraitant 1

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :

Clé

Code guichet :

Cotraitant 2

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :

Clé

Code guichet :

Cotraitant 3

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :

Clé

Code guichet :

Cotraitant 4

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :

Clé

Code guichet :

Les entreprises groupées conjointes désignées ci-dessus :

Refusent de percevoir l'avance prévue au marché.

Ne refusent pas de percevoir l'avance prévue au marché.

Groupement solidaire

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement solidaire

Paiement des sommes sur un compte unique.

Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessous du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Clé

Code banque :

Code guichet :

Paiement des sommes sur des comptes séparés.

Les sommes dues au titre du présent marché seront réparties selon les modalités définies ci-après:

COTRAITANT	REPARTITION DES PAIEMENTS	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE
1		
2		
3		
4		

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant:

Cotraitant 1

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Clé

Code banque :

Code guichet :

Cotraitant 2

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Clé

Code banque :

Code guichet :

Cotraitant 3

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Clé

Code banque :

Code guichet :

Cotraitant 4

Etablissement :

Agence :

Au nom de :

Sous le numéro :

Clé

Code banque :

Code guichet :

Les entreprises groupées solidaires désignées ci-dessus :

Refusent de percevoir l'avance prévue au marché.

Ne refusent pas de percevoir l'avance prévue au marché.

8. RECEPTION DES PRESTATIONS

L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision établie sur demande du maître d'œuvre par le maître de l'ouvrage dans les conditions prévues à l'article 27 du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

Fait en un seul original

à

le

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s)

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

le

à